

**Fiche technique de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 30.05.2005

revue le : 24.05.2005

1 Désignation du produit, de la préparation et de la société

· **Identification de la substance ou de la préparation**

· **Nom du produit:** PalaXpress poudre

· **Emploi de la substance / de la préparation** Production de prothèses dentaires

· **Producteur/fournisseur:**

Heraeus Kulzer GmbH
Grüner Weg 11, D-63450 Hanau

Tel.: 0800 4372522

· **Service chargé des renseignements:**

Dr. Zumkeller
Tel.: +49 6081 959-357
Fax: +49 6081 959-297
email: hans-joachim.zumkeller@heraeus.com

· **Renseignements en cas d'urgence:**

Centre antipoison de Berlin: Téléphone (24 heures) 030 19240 (+49 30 19240)

2 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique**

· **Description :** Préparation aux copolymérisates des méthacrylates

· **Composants contribuant aux dangers:**

72846-00-5	1-Benzyl-5-phenylbarbitursäure	Xi; R 36/38	0-5%
------------	--------------------------------	-------------	------

· **Indications complémentaires :**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 Identification des dangers

· **Principaux dangers:** néant

· **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:** néant

· **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

· **Indications générales :** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **après contact avec la peau :** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.

· **après ingestion :** Provoquer de vomissement et consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction:** -

· **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

· **Les précautions individuelles:** Non nécessaire.

· **Mesures pour la protection de l'environnement :** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Méthodes de nettoyage/récupération :** Recueillir par moyen mécanique.

(suite page 2)

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 30.05.2005

revue le : 24.05.2005

Nom du produit: PalaXpress poudre

· **Indications complémentaires :** Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

(suite de la page 1)

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
 - **Précautions à prendre pour la manipulation:** Aucune mesure particulière n'est requise.
 - **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Stockage :**
 - **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
 - **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
 - **Autres indications sur les conditions de stockage :** Stockage frais (pas au-dessus de 25° C)

8 Contrôle de l'expositon/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
 - **Indications complémentaires :**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Equipement de protection individuel :**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 - **Protection respiratoire :** non nécessaire.
 - **Protection des mains :**
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - **Matériau des gants**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - **Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**
Caoutchouc naturel (Latex)
 - **Protection des yeux :** Non vraiment nécessaire
 - **Protection du corps :** Vêtement de protection léger

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Indications générales.**

- **Forme :** poudre
- **Couleur :** selon désignation produit

(suite page 3)

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 30.05.2005

revue le : 24.05.2005

Nom du produit: PalaXpress poudre

(suite de la page 2)

· Odeur :	inodore
· Modification d'état	
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition :	non déterminé
· Point d'éclair :	non applicable
· Température d'inflammation :	400,0°C
· Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs poudre-air peuvent se former.
· Densité à 20°C:	0 g/cm ³
· Solubilité dans/miscibilité avec	
· l'eau :	insoluble
· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	0,0 %
· Teneur en substances solides :	100,0 %

10 Stabilité et réactivité

- **Conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Produits de décomposition dangereux :** néant

11 Informations toxicologiques

- **Toxicité aiguë :**
 - **Effet primaire d'irritation :**
 - de la peau : Pas d'effet d'irritation.
 - des yeux : Pas d'effet d'irritation.
 - **Sensibilisation :** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.
En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 1 (calculé d'après VwVwS) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

(suite page 4)

Fiche technique de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 30.05.2005

revue le : 24.05.2005

Nom du produit: PalaXpress poudre

(suite de la page 3)

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Produit :**

· **Recommandation :**

Des petites quantités peuvent être mélangées à (aux) composant(s) du système pour la polymérisation et jetées aux ordures ménagères. Des quantités plus importantes sont à déposer dans des containers d'ordures spéciaux conformément aux règlements en vigueur dans les différents pays.

· **Catalogue européen des déchets**

18 01 06 | produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

14 Prescriptions de transport

· **Transport par terre ADR/RID et GGVS/GGVE (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique) :**

· **Classe ADR/RID-GGVS/E (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) :**

-
Matières solides inflammables.

· **Transport maritime IMDG/GGVSee ((ordonnance sur le transport de produits dangereux - mer) :**

· **Classe IMDG/GGVmer :**

-

· **Polluant marin :**

Non

· **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :**

· **Classe ICAO/IATA :**

-

15 Informations réglementaires

· **Marquage selon les directives CEE :**

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la "GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

· **Prescriptions nationales :**

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (calculé d'après VwVwS) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases R importantes:**

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

· **Service responsable de l'édition de cette fiche de données:** Service Sécurité/Environnement

(suite page 5)

**Fiche technique de sécurité
selon 91/155/CEE**

Date d'impression : 30.05.2005

revue le : 24.05.2005

Nom du produit: PalaXpress poudre

(suite de la page 4)

· **Contact :**

Dr. Thiele Tel.: (+49) 6181 35-3012

email: ruediger.thiele@heraeus.com

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

F